

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 05-06 du 19 novembre 2020

RECONSTRUCTION DU COLLÈGE CHRISTINE DE PISAN À AULNAY-SOUS-BOIS – AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU COLLÈGE, CÔTÉ RUE DES SAULES – CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014 approuvant le plan ambition collèges 2015-2020,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-VI-35 du 4 juin 2015 portant présentation des rapports d'évaluation préalable à la passation de deux contrats de partenariat pour la réalisation de six collèges,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-VI-39/1 du 30 juin 2016 attribuant le contrat de partenariat pour tout ou partie du financement, la conception, la (re) construction et tout ou partie du gros entretien/renouvellement et de l'exploitation-maintenance de trois collèges à Livry-Gargan, Montreuil et Aulnay-sous-Bois,

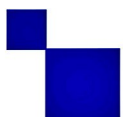
Vu le contrat de partenariat et ses avenants avec la société Maylia partenariat,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- FIXE à 11 673,93 euros la participation financière de la commune d'Aulnay-sous-Bois pour les travaux d'aménagement de l'entrée du collège Christine de Pisan côté rue des Saules ;

- APPROUVE la convention relative à cette opération, dont projet ci-annexé, à conclure avec la commune d'Aulnay-sous-Bois ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer la dite convention au nom et pour le compte du Département,

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.